

Démarche	: Pays de la Loire - Bilan annuel des ISDND en fonctionnement et valorisant du biogaz
Organisme	: Mission énergie et changement climatique Methanisation

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

## Formulaire

Cette démarche s'adresse uniquement aux installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) bénéficiaires des tarifs d'achat d'électricité ou biométhane injecté dans les réseaux. Elle permet de répondre à l'obligation réglementaire d'établir un bilan annuel de fonctionnement. Elle participe également à l'amélioration de la connaissance de la filière. Les informations demandées concernent l'année achevée précédent l'année de la demande (bilan n-1 pour une demande l'année n).

### OUI J'ai lu et j'accepte la notice explicative

Vous êtes invité(e) à prendre connaissance de la notice explicative jointe au courriel d'envoi du questionnaire et consultable sur la présente plateforme: clic sur "guide de la démarche" en haut de cette page. Les modifications par rapport à l'année dernière sont soulignées.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Année du bilan de fonctionnement

Exemple: indiquer 2023 si les données que vous transmettez concernent votre bilan de fonctionnement 2023, suite à la demande de la DREAL en 2024.

## Le Producteur (référent à contacter)

### NOM Prénom

Merci de renseigner les coordonnées du référent à contacter pour votre installation de méthanisation

### Téléphone

# Pays de la Loire - Bilan annuel des ISDND en fonctionnement et valorisant du biogaz

Email 1

Email 2

## L'installation de production

Département et commune

### Date de mise en service de l'installation

Indiquer ici la date de première livraison d'électricité ou biométhane au réseau (jj/mm/aaaa).

### Aviez vous transmis à la DREAL un bilan de fonctionnement l'année dernière ?

Obligation des bénéficiaires des tarifs d'achat électricité et biométhane une fois que l'installation est en fonctionnement.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Adresse

Indiquer l'adresse de l'installation de production

### Type de valorisation l'année du bilan

Plusieurs choix possibles. Sélectionner "cogénération" pour la valorisation du biogaz par cogénération (électricité injectée dans les réseaux d'électricité). Sélectionner "injection" pour la valorisation du biogaz par injection de biométhane dans les réseaux de gaz.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Cogénération

Injection dans réseau gaz

## L'achat de l'énergie produite

### Date de prise d'effet du contrat d'achat de l'électricité ou date de signature du contrat d'achat de biométhane

(jj/mm/aaaa)

Date à partir de laquelle commence le décompte des 20 ou 15 ans de tarif d'achat garanti.

### Arrêté tarifaire de votre contrat en cours (biométhane)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Arrêté du 23/11/2011

Arrêté du 23/11/2020

# Pays de la Loire - Bilan annuel des ISDND en fonctionnement et valorisant du biogaz

Arrêté du 10/06/2023

## Arrêté tarifaire de votre contrat en cours (électricité)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

BGI19

BG16

BG11

BG6

## Date du dernier certificat de conformité délivré sur le respect du contrat d'achat de l'électricité

(jj/mm/aaaa)

Si l'installation n'a pas encore de certificat, indiquer : 01/01/1800.

Un contrôle par un organisme agréé doit être réalisé à la mise en service puis tous les 4 ans afin d'obtenir un certificat de conformité au titre du code de l'énergie (R311-42 du code de l'énergie et arrêté du 2/11/2017 relatif aux modalités de contrôle des installations de production d'électricité, cf notice explicative).

## Cmax: Capacité maximale de production de biométhane (en Nm<sup>3</sup>/h)

Capacité maximale de production fixée dans le contrat d'achat en cours au 31 décembre de l'année du bilan (Cmax en Nm<sup>3</sup>/h).

## Puissance électrique installée (Pmax en kWé)

Indiquer la puissance électrique installée figurant sur le contrat d'achat de l'électricité en cours au 31 décembre de l'année du bilan (en kWé)

## NOUVEAU à compléter : Puissance thermique installée (en kW)

Vous devriez trouver cette informations dans votre document constructeur

## Avez vous modifié la Cmax pendant l'année du bilan ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Avez vous augmenté la puissance électrique installée de votre cogénératrice pendant l'année du bilan ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Si vous avez modifié la Cmax pendant l'année du bilan, indiquer la précédente Cmax (Nm<sup>3</sup>/h)

## Si vous avez augmenté la puissance électrique installée de votre cogénératrice pendant l'année du bilan, indiquer la précédente puissance (kWé)

**Pays de la Loire - Bilan annuel des ISDND en fonctionnement et valorisant du biogaz**

**Si vous avez modifié la Cmax pendant l'année du bilan, indiquer le mois de la modification**

Exemple :

1 pour janvier, 6 pour juin

**Si vous avez modifié la puissance électrique installée pendant l'année du bilan, indiquer le mois de la modification**

Exemple :

1 pour janvier, 6 pour juin

**Production annuelle prévisionnelle (en GWh PCS/an)**

Production annuelle prévisionnelle dans le contrat d'achat en cours au 31 décembre de l'année du bilan (en GWh PCS/an)

**Avez modifié la production annuelle prévisionnelle pendant l'année du bilan ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Si vous avez modifié la production annuelle prévisionnelle pendant l'année du bilan, indiquer la précédente production annuelle prévisionnelle**

**Si vous avez modifié la production annuelle prévisionnelle pendant l'année du bilan, indiquer le mois de la modification**

Exemple :

1 pour janvier, 6 pour juin

**Bénéficiez vous d'un avenant à votre contrat d'achat depuis le 10/6/2023, avec une prime à l'autoconsommation ?**

Pour les bénéficiaires des tarifs 2011, 2020, 2021, l'arrêté du 10/6/2023 prévoit la possibilité d'un avenant sur l'efficacité énergétique et environnementale des installations, incluant une prime à l'autoconsommation de biogaz produit pour les besoins en énergie de la pasteurisation, hygiénisation et/ou pré-traitement des intrants, selon les modalités des articles 18, 19, 20 de l'arrêté du 10/6/2023.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Bénéficiez vous d'un avenant à votre contrat d'achat depuis le 10/6/2023, pour modifier les modalités de contrôle de la capacité maximale de production (tarif 2011) ?**

Pour les bénéficiaires des tarifs 2011, l'arrêté du 10/6/2023 prévoit la possibilité d'un avenant pour apprécier la capacité de production par année civile et non plus mensuellement, selon les modalités de l'article 22 de l'arrêté du 10/6/2023.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Bénéficiez vous d'un avenant à votre contrat d'achat depuis le 10/6/2023, pour le calcul de la production maximale (tarif 2020) ?**

Pour les bénéficiaires des tarifs 2020, l'arrêté du 10/6/2023 prévoit la possibilité d'un avenant pour apprécier la capacité de production par année civile et non plus mensuellement, selon les modalités de l'article 23 de l'arrêté du 10/6/2023.

Cochez la mention applicable

Non

## La production d'énergie

### Période du bilan : année civile

#### Période du bilan cogénération

Période du bilan : année civile.

Pour la cogénération, possibilité de déclarer le bilan annuel du 1er novembre de l'année n-1 au 31 octobre de l'année n du bilan (= année EDF OA).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1er janvier au 31 décembre de l'année du bilan (année civile)
- 1er novembre de l'année n-1 au 31 octobre de l'année n du bilan (année EDF OA)

### PRODUCTION DE BIOGAZ

#### Votre installation a t elle un(des) débitmètre(s) mesurant la quantité de biogaz produit ?

Question commune à tous les types de valorisation. Dans tous les cas, il peut y avoir un débitmètre en sortie digesteur(s). En cogénération, il peut y avoir un débitmètre en entrée cogénérateur. En injection de biométhane dans les réseaux gaz, il peut y avoir un débitmètre en entrée épurateur.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- non, pas de débitmètre mesurant le biogaz produit
- oui, 1 débitmètre en sortie digesteur(s)
- oui, 1 débitmètre en entrée cogénérateur ou épurateur
- oui, 2 débitmètres en sortie digesteur(s) ET en entrée cogénérateur ou épurateur

#### Votre installation a t elle un(des) débitmètre(s) mesurant la quantité de biogaz auto-consommée ?

Par exemple, biogaz autoconsommé pour le chauffage digesteur(s)

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

#### Quantité de biogaz produit (en Nm<sup>3</sup>)

Indiquer la quantité annuelle de biogaz produit sorti du digesteur : quantité mesurée à l'aide d'un débitmètre biogaz en sortie digesteurs ou quantité estimée.

#### Quantité annuelle de biogaz traité par le système d'épuration (en Nm<sup>3</sup>)

Quantité de biogaz dirigé vers le système d'épuration pour être traité (en Nm<sup>3</sup>)

#### Quantité annuelle de biogaz en entrée cogénérateur (en Nm<sup>3</sup>)

#### Taux de CH<sub>4</sub> dans le biogaz (%)

Indiquer le % moyen sur l'année de CH<sub>4</sub> contenu dans le biogaz produit (% moyen à calculer dans la mesure du possible)

# Pays de la Loire - Bilan annuel des ISDND en fonctionnement et valorisant du biogaz

**Le taux de CH4 dans le biogaz (%) que vous venez d'indiquer est il une valeur moyenne calculée sur l'année ou une estimation ?**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Valeur moyenne calculée sur l'année

Estimation

## PRODUCTION d'ELECTRICITE et de CHALEUR

**Production électrique annuelle injectée sur le réseau (en KWh et pas en MWh !)**

Reporter votre production annuelle à partir de vos factures de vente d'électricité injectée sur le réseau (vente sur l'année du bilan)

**NOUVEAU à compléter : production électrique annuelle totale sortie génératrices (en kWh et pas MWh !)**

**Nombre d'heure(s) de fonctionnement du(des) moteur(s)**

**Valorisez vous la chaleur produite en dehors de votre procédé de méthanisation ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Si vous valorisez vous la chaleur produite en dehors de votre procédé de méthanisation, quelles sont les principales sources d'utilisation de la chaleur ?**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Bâtiment d'élevage

Séchoir agricole

Chauffage domestique

Vente à un industriel

Autre valorisation

**Si autre valorisation, préciser laquelle**

**Quelle quantité de chaleur valorisez vous en dehors de votre procédé de méthanisation ? (en kWh et pas en MWh !)**

Indiquer 999 si cette quantité de chaleur n'est pas connue (pas de compteur de chaleur par exemple).

**NOUVEAU à compléter : disposez vous d'un compteur de chaleur dédié ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Quelle quantité de chaleur utilisez vous pour votre procédé de méthanisation ? (en kWh et pas en MWh !)**

Indiquer 999 si cette quantité de chaleur n'est pas connue (pas de compteur de chaleur par exemple).

# Pays de la Loire - Bilan annuel des ISDND en fonctionnement et valorisant du biogaz

## INJECTION de BIOMETHANE

### Quantité annuelle de biométhane injecté sur le réseau de gaz (en Nm3)

### Energie annuelle injectée sur le réseau de gaz (en KWh PCS et pas en MWh PCS !)

Reporter votre production annuelle à partir de vos factures de biométhane injecté sur le réseau gaz (vente sur l'année du bilan)

### Nombre d'heures d'injection dans les réseaux de gaz sur la période du bilan

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Quantité de biométhane injectée sur le réseau par mois

Compléter le tableau mensuel en Pièce jointe pour l'année du bilan (à télécharger sur votre ordinateur, à compléter puis télécharger le fichier complété ici).

### Quantité annuelle biogaz autoconsommé (en Nm3) ?

Indiquer la quantité annuelle de biogaz autoconsommé (par exemple pour le chauffage du digesteur).

Indiquer 0 si pas d'autoconsommation de biogaz.

Indiquer 999 si pas connu (pas de débitmètre par exemple).

### Addition de butane et/ou propane lors de l'injection du biométhane dans le réseau ?

Demandé par l'arrêté tarifaire

Préciser si du butane et/ou propane est/sont ajouté(s) lors de l'injection du biométhane dans les réseaux de gaz naturel, qui seraient rendu(s) nécessaire(s) par le respect des prescriptions techniques des gestionnaires de réseaux

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

### NOUVEAU à compléter : quel est le type d'épuration du biogaz ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Membranaire

- PSA

- Autre

### NOUVEAU à compléter : valorisez vous le CO2 du biogaz produit ?

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

## BIOGAZ TORCHÉ

### Avez-vous une torchère ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Oui, une torchère automatique

- Oui, une torchère manuelle

# Pays de la Loire - Bilan annuel des ISDND en fonctionnement et valorisant du biogaz

Non, pas de torchère

## Avez vous un débitmètre pour mesurer le biogaz réellement torché ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Débit de la torchère ?

Indiquer le débit maximal de la torchère en m<sup>3</sup>/h.

Vous trouverez cette information dans le descriptif des éléments fournis par le constructeur.

ATTENTION : Si vous n'avez pas cette information, indiquer : 999

## Nombre d'heures de fonctionnement de la torchère ?

Indiquer le temps de fonctionnement de la torchère pendant la période du bilan (en heures).

ATTENTION:

Si vous n'avez pas cette information, indiquer : 999

Si vous n'avez pas torché, indiquer 0

## Indiquer le volume de biogaz torché (en m<sup>3</sup>)

Soit lue sur le débitmètre,

Soit calculée = débit x nombre d'heures de fonctionnement de la torchère,

Soit estimée.

ATTENTION :

Si vous n'avez pas cette information, indiquer : 999

Si vous n'avez pas torché, indiquer 0

## Efficacité énergétique

### Quelle est l'efficacité énergétique de votre installation l'année du bilan ?

Indiquer l'efficacité énergétique que vous estimatez (en %)

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Expliquer le calcul de votre efficacité énergétique

Merci de transmettre un document expliquant succinctement le calcul de votre efficacité énergétique (selon les modalités de calcul de votre contrat d'achat).

Comparer à l'efficacité énergétique prévue par votre contrat d'achat le cas échéant.

## La consommation d'énergie

### Mode de chauffage du digesteur

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Utilisation du biogaz ou du biométhane produit par l'installation

Récupération chaleur fatale issue d'un équipement pré-existant installé sur site ou sur un site à proximité immédiate (au sens de l'arrêté tarifaire 23/11/2011)

Récupération chaleur fatale issue d'un équipement installé sur site dans le cas d'une installation produisant du biogaz à partir de matières résultant du traitement des eaux usées urbaines

# Pays de la Loire - Bilan annuel des ISDND en fonctionnement et valorisant du biogaz

Autre

## Mode de chauffage du digesteur : expliquer

**Disposez vous d'un compteur spécifique permettant de mesurer la consommation électrique du système d'épuration et le cas échéant de traitement des événements ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Consommation électrique du système d'épuration et le cas échéant de traitement des événements (en kWh)

Obligation de l'arrêté tarifaire

Le système d'épuration comprend les unités fonctionnelles de désulfuration, décarbonation, et séchage du biogaz.

## Votre installation de valorisation du biogaz utilise t elle de l'énergie fossile (en dehors de l'hygiénisation et des transports) ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Si oui, pour quel usage ?

## Indiquer l'énergie fossile utilisée et la quantité d'énergie (en kWh)

Exemple : indiquer "gaz naturel, 200 kWh" si vous utilisez 200 kWh de gaz naturel.

## Consommation électrique annuelle totale de l'installation de valorisation du biogaz (en kWh)

## Disposez vous d'un compteur spécifique permettant de mesurer la consommation électrique de l'installation de valorisation du biogaz ?

Compteur spécifique à l'unité de méthanisation : ne compte pas l'électricité consommée par votre exploitation par ailleurs

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Vos commentaires sur le fonctionnement de l'installation

### Commentaire sur le fonctionnement de l'installation l'année du bilan

Préciser en quelques mots le fonctionnement général de l'installation de méthanisation sur la période du bilan et les évolutions de votre installation.

ATTENTION : Si il y a eu des dysfonctionnements techniques importants : merci de préciser lesquels.

# Pays de la Loire - Bilan annuel des ISDND en fonctionnement et valorisant du biogaz

**Avez vous rencontré des difficultés pour l'injection sur le réseau de gaz en raison de périodes de saturation des réseaux ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Si c'est le cas, expliquer et indiquer combien de jours dans l'année vous n'avez pas pu injecter (approximativement) ?**

## Les intrants alimentant l'installation

**Le biogaz que vous valorisez en énergie provient il exclusivement de déchets ménagers et assimilés (DMA) ?**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui, exclusivement de DMA

Non, pas exclusivement de DMA

## Géolocalisation des nouvelles installations de production

### Emplacement géographique de l'installation

- Indiquer votre adresse dans le pavé « recherchez une adresse saisissez au moins 2 caractères »
- La carte zoome alors automatiquement vers votre adresse (ce qui prend quelques secondes)
- Vous pouvez zoomer plus ou moins avec les fonctions + et - à droite de la carte pour situer l'emplacement de votre méthaniseur
- Clic sur le symbole pointeur "ajouter un point" en haut à gauche de la carte
- Clic sur la carte à l'emplacement de votre méthaniseur
- Les coordonnées de l'emplacement pointé s'affichent sous la carte "Sélections utilisateur"
- Copier coller ces coordonnées et les reporter dans le pavé "Sélections utilisateur ", par exemple 1°32'25"S 47°12'30"E

## NOUVEAU à compléter : attestation

### Je viens de compléter mon bilan annuel

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

En dupliquant mon dossier de l'an dernier

En commençant un autre dossier vide

### J'atteste avoir transmis les nouvelles données pour mon nouveau bilan annuel

Par exemple, nous sommes en 2024 et je dois déposer mon bilan de fonctionnement 2023. J'ai dupliqué mon dossier 2022. En cochant OUI j'atteste avoir modifié les données de mon bilan 2022 pour transmettre les nouvelles données 2023.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## N'hésitez pas à vous exprimer ...

# Pays de la Loire - Bilan annuel des ISDND en fonctionnement et valorisant du biogaz

## Votre avis

Quels seraient vos besoins pour faciliter / améliorer cette activité ou la filière (formation, accompagnement, informations techniques, réglementaires, etc.) ?

Quels effets bénéfiques voyez vous à votre activité de valorisation du biogaz ?

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION**